

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 AVRIL 2023

N° C06_04_2023_07 - Pacte financier et fiscal - Point d'étapes

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	70	12	82	8

Pour : 53	Abstention : 5	Contre : 24	Sans Participation : 0
-----------	----------------	-------------	------------------------

Le vote à bulletin secret est approuvé à l'unanimité.

Date de convocation : 31 mars 2023

L'an deux mille vingt trois, le six avril, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BARRE Gérard, SICAULT Jean-Claude, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOUCHEREAU Isabelle, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARTIER Bernard, CHASSIN Julien, CHOURRÉ Gilles, CROMER Maïté, DELEZAY Gaëtan, DOLBEAU Alain, MARTIN Patrick, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LECULLIER Lysiane, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SARRAZIN Nathalie, SUIRE Catherine, TEXIER Jérôme, MAUZE Marie-Madeleine, THIBAUT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BINET Frédérique (pouvoir donné à GAYET Olivier), BLANCHET Philippe (pouvoir donné à CACLIN Philippe), BOURDIER Christine (pouvoir donné à THIBAUT Evelyne), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), COUSIN Sylvie (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à SUIRE Catherine), DODIN Patrick (pouvoir donné à PICHON Gilles), FOUCHE Patrice (pouvoir donné à BRILLAUD Chantal), GABOREAU Bernard (pouvoir donné à NIVELLE Jean-Pierre), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), NOUREAU Dominique (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), ROUXEL Patricia (pouvoir donné à TROCHON Patrick)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, CAQUINEAU Emmanuel, DUPIN Jacques, FERRÉ Nicolas, JOUANNET Paul, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles PICHON

Pacte financier et fiscal - Point d'étapes

En octobre 2020, un groupe de travail composé de 3 représentants des 4 ex communautés de communes, du président et du vice-président finances a commencé à travailler sur la réécriture du pacte adopté en 2018.

Les premières propositions ont été présentées lors de la conférence des maires du 25 novembre 2021 puis aux maires des communes de l'ex communauté de communes du Mellois les 13 décembre 2021 et 5 janvier 2022 et enfin au conseil communautaire le 22 septembre 2022.

L'information générale à l'ensemble des conseillers communautaires porte donc sur l'avancement du dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- PRENDRE CONNAISSANCE de l'avancée des travaux menés concernant le pacte financier et fiscal,
- APPROUVER la feuille de route proposée par Monsieur le Président, donnant mandat à l'exécutif, jusqu'à la fin de cette mandature pour :
 - Poursuivre le volet « passé » du pacte financier et fiscal 1 ;
 - Travailler sur le pacte financier et fiscal 2 dans son volet « avenir » ;
 - Prendre les mesures nécessaires afin de dégager des marges de manœuvre nécessaire à la communauté de communes pour mener à bien les politiques publiques et les projets dont elle a la gestion ;
 - Repenser le rôle de la communauté de communes au sein du bloc local et ainsi répartir ou mutualiser au mieux les compétences, pour une gestion la plus efficace possible.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le président

Gilles PICHON

Fabrice MICHELET